

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 12 septembre 2025 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2026

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L320-1 à L327-12 ;

Vu le Code monétaire et financier notamment ses articles R 518-1 à R 518-11 ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure et au

grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations.

A R R Ê T E :

Article 1er :

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de 2026, est fixée comme suit :

Madame Ourida SILKHIDER	Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations, Présidente
Monsieur Edem ANNY	Attaché d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations
Monsieur Stanislas MAHIEUX	Attaché d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations
Madame Sarah RAHAOUI	Attachée d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations
Madame Mélanie ROUMEGOUS	Attachée d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations

En cas d'empêchement de la présidente, celle-ci sera remplacée par Madame Mélanie ROUMEGOUS.

Article 2 :

Le secrétariat du jury sera assuré par un collaborateur du service « Concours, examens professionnels et projets spécifiques » de la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public.

Article 3 :

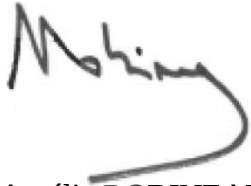
Le présent arrêté sera déposé à la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Article 4 :

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 septembre 2025

Pour le Directeur général,
La Directrice des ressources humaines du groupe
et de l'établissement public

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Aurélien' or similar, with a long, sweeping underline that curves to the right.

Aurélie ROBINEAU-ISRAËL